



FICHE D'INSCRIPTION

ANNEE 20 / 20

CAVALIER(E)

Nom et Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse mail (bien lisible SVP – en MAJUSCULES) : _____

Niveau ou expérience : _____

Pour les mineurs, nom d'un ou des parents responsable(s) : _____

Souhait de cours _____

Personne (s) à joindre en cas d'urgence + téléphone (obligatoire)

1) Nom + téléphone : _____

2) Nom + téléphone : _____

Je soussigné (e) Madame/Monsieur : _____

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation et m'engage à m'y conformer.
- La licence fédérale est obligatoire pour tous les cavaliers, sauf pour les babys : les parents doivent fournir une attestation d'assurance individuelle accident ou assurance responsabilité civile
- J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.
- J'autorise le centre équestre à détenir mes coordonnées personnelles ainsi que celles de mon enfant nécessaires pour la bonne pratique de l'équitation (adresse, téléphone, âge, adresse mail, niveau ...)
- Le centre équestre LES MILLE FOSSES peut vous envoyer des E-mails pour vous informer des différentes animations et activités proposées.
- J'autorise le centre équestre à diffuser des photos de mon enfant ou de moi-même prises dans le cadre des séances équestres, dans le cadre de ses supports de communication, affiches ou réseaux sociaux : OUI NON

DATE ET SIGNATURE DU CAVALIER OU DU REPRESENTANT LEGAL :

REGLEMENT DE L'INSCRIPTION

Votre règlement peut se faire en 1, 2 ou 3 fois, par chèques, espèces, chèques vacances.

Le premier paiement a lieu FIN SEPTEMBRE/début OCTOBRE

Le second aura lieu en JANVIER

Le troisième en AVRIL

Cas particuliers : sur demande auprès de David Toussaint

VOTRE MOYEN DE PAIEMENT

SOMME DUE forfait, carte...	Règlement	Paiement en 1, 2 ou 3 fois	Numéro(s) Chèque(s)
	Chèque bancaire		
	Chèques vacances		
	Pass'Sport		
	Autres		

ANNULATION / REMBOURSEMENT / RATRAPAGE DE COURS

Vous pouvez annuler votre inscription annuelle jusqu'au 3^e cours. Passé ce délai, le maintien de votre inscription (forfait annuel) impliquera **un engagement pour l'année scolaire entière**.

SEULS LES COURS MANQUES POUR RAISON MEDICALE seront récupérables (certificat médical demandé) soit sur d'autres cours, soit pendant les stages (selon le nombre de séances à rattraper).

Aucun rattrapage n'est possible en cas d'absence pour départ en week-end ou en vacances.

Aucun rattrapage n'est possible en cas d'absence pour les voyages scolaires.